

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles - Transfert de la compétence assainissement de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018 - Tranches 2017 et 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) dans le cadre des tranches 2017 et 2018 du Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018, conclu suite au transfert de la compétence assainissement de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Les travaux de la tranche 2017 prévoient, d'une part la reprise intégrale des réseaux et branchements d'assainissement sur des secteurs où les interventions sont récurrentes et où les diagnostics par caméra révèlent des réseaux très détériorés et sous-dimensionnés.

Les secteurs concernés sont : la traverse du Réal, l'avenue Albert Schweitzer, la rue Léonce Chomel.

D'autre part, la réalisation de projets immobiliers de grande envergure risque d'entraîner une augmentation des dysfonctionnements sur les collecteurs. Des inspections par vidéo ont été réalisées afin de mettre en évidence les imperfections qui nécessitent le remplacement du collecteur et le recalibrage des canalisations.

Les secteurs concernés sont : le boulevard Victor Hugo, les avenues de Monsabert et de Lattre de Tassigny.

Par ailleurs, suite aux conclusions du Schéma directeur d'assainissement de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence, une partie du quartier des Jardins doit être reliée au réseau d'assainissement collectif. Les principales contraintes de ce secteur sont liées à la présence de la nappe phréatique à faible profondeur et au risque d'inondation qui rendent la réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome impossible.

Les travaux de la tranche 2018 consistent à créer le réseau principal de transfert vers un nouveau poste de refoulement et de raccorder environ 80 habitations situées : chemin du plan, chemin Saint-Roch, RD 5 et RD 5F.

Le coût global de ce programme, prévu de 2015 à 2018, est estimé à 4.000.000 € HT, dont 800.000 €HT pour la tranche 2017 et 800.000 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 1.680.000 € dont 336.000 € pour la tranche 2017 et 336.000 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Le transfert de la compétence eau potable au profit de la CCVBA, à compter du 1er janvier 2017, est également rappelé en annexe, représentant une subvention globale de 343 874 € sur un montant de travaux de 3 491 332 € HT. Ce transfert fait l'objet d'un rapport distinct.

Ce rapport est sans incidence financière, la dépense ayant déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental, en application de la délibération n° 61 du 28 novembre 2014.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL